

Résumé du référentiel d'activités, de compétences et d'évaluation

1. Référentiel d'activités

- Coordination d'activités, gestion de l'information, des moyens et des ressources et management des équipes afin d'assurer la prise en charge des publics (patients, personnes âgées, personnes handicapées, personnes en difficultés sociales...) au sein d'établissements, services et organisations sanitaires et médico-sociaux.
- Coordination des missions et gestion de projets au sein d'institutions telles que les Agences Régionales de Santé, l'Assurance Maladie, le Ministère de la santé, les agences sanitaires et institutions de prévention, éducation pour la santé et promotion de la santé, les établissements de santé.
- Conception, mise en œuvre, analyse et valorisation de projets de recherche clinique, épidémiologique et de santé publique, au sein de structures de recherche publiques ou privées, des structures d'observation et de veille sanitaires ainsi que des agences sanitaires.
- Veille professionnelle, études et travaux de recherche et d'innovation.
- Conception, planification, mise en œuvre et évaluation d'une intervention et/ ou d'un projet de recherche en Santé Publique ou en promotion de la santé dans le respect du cadre législatif et réglementaire en vigueur.
- Mobilisation des outils de plaidoyer en promotion de la santé.
- Construction d'une réflexion théorique et pratique structurée sur les enjeux éthiques liés à la prise de décision dans les domaines cliniques, de santé publique, de promotion de la santé et des nouvelles technologies en santé.

2. Référentiel de compétences

- Elaborer, piloter, analyser et évaluer un projet en santé : diagnostic, programmation, mise en œuvre, conduite du changement, évaluation et étude d'impact.
- Rechercher, hiérarchiser et synthétiser de l'information scientifique dans le domaine de la santé pour développer une analyse critique des données disponibles.
- Analyser des données d'enquêtes quantitatives et qualitatives à l'aide de logiciels spécifiques.
- Analyser les grands problèmes de santé publique et leurs déterminants en France et dans le monde pour définir des priorités d'action en santé.
- Repérer et solliciter les acteurs du système de santé permettant de concevoir, financer et mettre en œuvre un projet de santé (programme de recherche, programme stratégique, démarche qualité...).
- Identifier les usages numériques et les impacts de leur évolution sur le ou les domaines concernés par la mention
- Se servir de façon autonome des outils numériques avancés pour un ou plusieurs métiers ou secteurs de recherche du domaine
- Mobiliser des savoirs hautement spécialisés, dont certains sont à l'avant-garde du savoir dans un domaine de travail ou d'études, comme base d'une pensée originale
- Développer une conscience critique des savoirs dans un domaine et/ou à l'interface de plusieurs domaines
- Résoudre des problèmes pour développer de nouveaux savoirs et de nouvelles procédures et intégrer les savoirs de différents domaines
- Apporter des contributions novatrices dans le cadre d'échanges de haut niveau, et dans des contextes internationaux

MASTER – SANTE PUBLIQUE

- Conduire une analyse réflexive et distanciée prenant en compte les enjeux, les problématiques et la complexité d'une demande ou d'une situation afin de proposer des solutions adaptées et/ou innovantes en respect des évolutions de la réglementation
- Identifier, sélectionner et analyser avec esprit critique diverses ressources spécialisées pour documenter un sujet et synthétiser ces données en vue de leur exploitation
- Communiquer à des fins de formation ou de transfert de connaissances, par oral et par écrit, en français et dans au moins une langue étrangère
- Gérer des contextes professionnels ou d'études complexes, imprévisibles et qui nécessitent des approches stratégiques nouvelles
- Prendre des responsabilités pour contribuer aux savoirs et aux pratiques professionnelles et/ou pour réviser la performance stratégique d'une équipe
- Conduire un projet (conception, pilotage, coordination d'équipe, mise en œuvre et gestion, évaluation, diffusion) pouvant mobiliser des compétences pluridisciplinaires dans un cadre collaboratif
- Analyser ses actions en situation professionnelle, s'autoévaluer pour améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité
- Respecter les principes d'éthique, de déontologie et de responsabilité environnementale

Dans certains établissements, d'autres compétences spécifiques peuvent permettre de décliner, préciser ou compléter celles proposées dans le cadre de la mention au niveau national.

Pour en savoir plus se reporter au site de l'établissement.

3. Référentiel d'évaluation

Les modalités du contrôle permettent de vérifier l'acquisition de l'ensemble des aptitudes, connaissances, compétences et blocs de compétences constitutifs du diplôme. Ces éléments sont appréciés soit par un contrôle continu et régulier, soit par un examen terminal, soit par ces deux modes de contrôle combinés.

Concernant l'évaluation des blocs de compétences, chaque certificateur accrédité met en œuvre les modalités qu'il juge adaptées : rendu de travaux, mise en situation, évaluation de projet, etc. Ces modalités d'évaluation peuvent être adaptées en fonction du chemin d'accès à la certification : formation initiale, VAE, formation continue.

Chaque ensemble d'enseignements a une valeur définie en crédits européens (ECTS). Pour l'obtention du grade de master, une référence commune est fixée correspondant à l'acquisition de 120 ECTS au-delà du grade de licence.